

courrier sud



Le journal du syndicat SUD éducation 02

Bulletin Trimestriel n° 83

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt

N° CPPAP : 0523 S05308

Prix : 0,04 €

Comité de rédaction
Isabelle Andriot
Laurence Denès
Pierre Changey

Directeur de publication
Pierre Changey

Journal
imprimé
par nos
soins

décembre
2020

P

PRESE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Union
syndicale
Solidaires

SUD éducation Aisne – MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès – 02000 Laon – 06 70 67 39 64
contact@sudeduc02.org – www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler.

SOMMAIRE

- Édito p. 1
- 3 exemples d'arrangements avec les chiffres à des fins de communication à l'Éducation nationale p. 2-5
- Les 3 de Bordeaux p. 5
- SUD s'oppose au démantèlement du service public national de la médecine scolaire ! p. 6
- Blanquer supprime encore 1 800 postes et dégrade de nouveau les conditions de travail..... p. 7
- Bulletin d'adhésion p. 8



En Macronie, répression à tous les étages !

En Macronie, décidément, l'obsession de l'ordre est permanente, ainsi que l'écriture de la vérité et sa divulgation via des médias peu critiques à l'égard du grand gourou Macron.

C'est un temps difficile pour nous, les Sudistes, épris de pédagogie coopérative et émancipatrice, basée sur le respect mutuel et non décrété.

Avec ce gouvernement, la répression est à tous les étages

- Envoi des forces de l'ordre contre des lycéens (exemples lieux et dates).
- Sanctions injustes (dépassant largement les sanctions votées en CAPA) contre les collègues de Melle, en lutte l'hiver dernier contre les E3C (remettre les sanctions).
- Attaques contre trois collègues de Sud éducation à Bordeaux pour les mêmes raisons.
- Mise en place d'un délit d'entrave existant déjà pour les lycées et étendus aux universités.
- Évacuation sans vergogne et avec une certaine obsession des camps et squats de migrants sans solution de relogement.



Que dire de notre ministre ?

- Blanquer balance 40 euros de revalorisation aux jeunes profs mais dépense sans compter pour arroser un syndicat lycéen à sa botte.
- Les courbes des cas contaminés qu'il présente s'écartent de plus en plus de celles données par l'ARS.
- Blanquer ne songe pas une seconde à embaucher des infirmières et des médecins scolaires.
- Blanquer ne pense pas davantage à stopper les suppressions de postes alors que la crise sanitaire révèle à quel point nous avons besoin d'enseignants formés et de classes à effectifs plus réduits.
- Blanquer poursuit la politique de précarisation de l'enseignement : le renfort, afin de suppléer aux enseignants placés en télétravail ou en arrêt pendant cette crise sanitaire, se fera sous la forme de recrutement de 6 000 contractuels, non formés.

Sans déconner, Jean-Michel, tu pars quand ?

3 exemples d'arrangements avec les chiffres à des fins de communication à l'Éducation nationale*

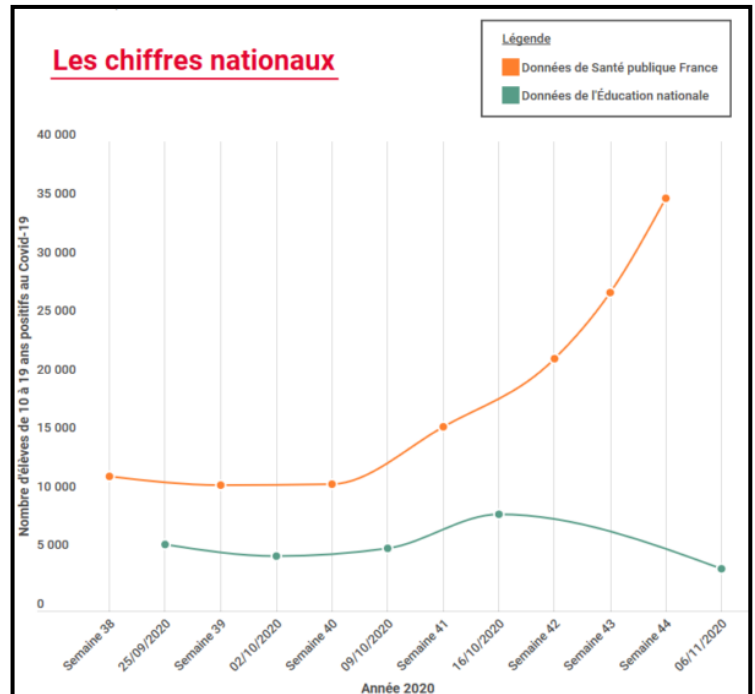
En quelques jours, trois « séquences », comme disent les politiques, sont venues montrer chacune à leur manière combien rue de Grenelle on savait utiliser, à des seules fins de communication, l'annonce officielle de chiffres sans commune mesure avec la réalité.

Covid-19 : le nombre de cas positifs très en deçà de la réalité

Sur le terrain, on sentait bien, depuis la rentrée de septembre, un peu intuitivement, sans pouvoir le prouver, qu'il y avait davantage de cas d'élèves (et même d'enseignants) positifs au Covid, vu ce qu'on constatait au quotidien dans nos écoles, que ce qui était annoncé officiellement à la TV ou à la radio. Rapidement, on a compris que tout était fait pour éviter une croissance spectaculaire du nombre de positifs à l'école et même les minimiser. Ce n'est pas très compliqué, si vous ne voulez pas voir la température s'afficher, il suffit de casser le thermomètre : la définition du cas contact à l'école évolue, la jauge pour fermer une classe aussi. On passe de 1 à 3 cas positifs pour une fermeture, or il est très difficile de trouver 3 cas simultanés avec les délais pour les tests et les résultats. Bref, quand le ministre annonce fièrement que la situation est « sous contrôle » dans l'Éducation nationale, (la preuve : peu de classes ferment), chez les profs on a un sourire narquois.

Il faudra le boulot de plusieurs journalistes pour établir précisément l'ampleur de la désinformation ministérielle. Les vrais chiffres de la contamination chez les enfants existent, ils viennent de Santé Publique France (SPF) et sont consultables par tous, il suffit de recouper avec les chiffres donnés rue de Grenelle. C'est ce qu'a fait « Checknews », le service debunkage de Libération, « Les décodeurs », celui du Monde, et aussi AEF info, qui résume tout dans un graphique édifiant.

On notera qu'il y a deux temps dans cette comparaison : avant les vacances de la Toussaint, les deux courbes suivent la même dynamique, même si les chiffres de SPF sont jusqu'à 10 fois plus élevés que ceux du ministère selon les régions.



Après la Toussaint, en revanche, la dynamique s'inverse : alors que les chiffres de SPF montrent une envolée du nombre de cas chez les enfants, les chiffres du ministère vont en diminuant ! Dans certaines régions, ils sont jusqu'à 20 fois inférieurs à la réalité...

(Et encore, sans doute les chiffres de SPF sont-ils encore en-deçà de la réalité : nous sommes nombreux à entendre et à constater sur le terrain que beaucoup d'enfants sont désormais peu testés, ils ne sont pas tous positifs certes mais certains le sont et n'apparaissent pas dans les chiffres officiels).

Le loup levé, le ministère expliquera en substance que ce n'est pas de sa faute, qu'il se fonde sur les chiffres des parents et des ARS (Agences régionales de santé). N'empêche, la semaine d'après, ses chiffres étaient en nette augmentation, bizarrement.

* Cet article a été publié le 21 novembre 2020 par Lucien Marboeuf sur le site « L'institut humeurs »

Grève : sous-estimer le taux de grévistes, une habitude désormais bien ancrée au ministère

Suite à la reprise du lundi 2 novembre, lors de laquelle les profs ont dû gérer à la fois un nouveau protocole sanitaire peu en phase avec la réalité des groupes-classe à 30 élèves, et un hommage à Samuel Paty très édulcoré, le tout sans possibilité de préparation, un préavis de grève est posé pour le mardi 10 novembre. Les chiffres officiels du taux de grévistes donnés par le ministère ce jour-là ne sont pas très élevés : 8,78 % dans le premier degré et 10,36 % dans le secondaire.

Les syndicats annoncent quant à eux un taux de grévistes supérieur, comme d'habitude (20 % dans le primaire et jusqu'à 45 % dans le secondaire). Alors, qui a raison ? Spontanément on a tendance à penser que les syndicats gonflent les chiffres et que ceux du ministère sont plus proches de la réalité.

Sauf qu'on sait depuis des années que les chiffres du ministère ne sont pas fiables, nettement en deçà de la réalité, particulièrement pour le secondaire. En 2014, Pascal Bouchard, fondateur du site spécialisé Touteduc, et Laurent Frajerman, enseignant chercheur spécialiste des politiques éducatives, se sont penchés sur la manière dont les chiffres officiels sont collectés, mettant en évidence les biais dans ce système de comptage.

► En primaire, sont comptés comme non-grévistes : les instits en arrêt maladie, ceux en temps partiel n'exerçant pas ce jour-là, ceux en congé maternité, en congé parental, etc. Bref, le nombre de grévistes est ramené au total des enseignants de primaire, école privée sous contrat incluse, et non à ceux en poste ce jour-là.

► En secondaire, c'est pire encore : la remontée du taux de gréviste se fait à 9 heures du matin, seulement sur un panel d'établissements, et ne prend en compte que les profs grévistes ayant habituellement cours à 8 heures ce jour-là, tous ceux qui commencent plus tard ne sont pas comptabilisés (mais leur journée de salaire sera bien déduite...), ce qui peut faire beaucoup. Là aussi, sont comptabilisés comme non-grévistes tous les profs en arrêt maladie, en congé maternité, parental, etc.

D'après Bouchard, on « peut estimer à 10 points la sous-évaluation du pourcentage de grévistes par l'administration ». Bouchard note que du temps d'Allègre, deux chiffres étaient donnés : « un pourcentage au regard du nombre d'enseignants en poste et un pourcentage au regard du nombre d'enseignants attendus. La droite a supprimé ce double comptage et la gauche semble en ignorer la possibilité ».

D'après Laurent Frajerman, il ne serait pas très difficile de savoir à peu de choses près le taux de grévistes a posteriori et le ministère a parfaitement le moyen de l'établir : il suffit de s'appuyer sur les listes de grévistes que les rectorats donnent au Trésor Public afin de ne pas les payer pour cette journée de grève !

En attendant, le ministère se garde bien de modifier un système de comptage tout à fait trompeur dont il tire bénéfice dans sa communication, en sous-estimant largement la mobilisation des profs, affaiblissant ainsi la portée des grèves enseignantes.

Augmentation : la montagne qui accouchait d'une souris

Cette semaine le ministre Blanquer a annoncé qu'« un tiers des professeurs titulaires sera augmenté en 2021 ». Ce sont surtout les profs débutants qui en bénéficieront, ils toucheront 100 € nets mensuels supplémentaires, puis c'est dégressif jusqu'au 7^{ème} échelon, où on touchera une trentaine d'euros en plus chaque mois. Après, plus rien, y compris pour les 110 000 AESH (accompagnateurs d'élèves handicapés). Ce sont donc 69 % des profs qui n'auront pas d'augmentation et devront se contenter de la « prime d'équipement » de 150 € en janvier, qui servira à peine à payer l'encre de leur imprimante pour l'année.

Avant d'aller plus loin, il faut faire deux remarques : d'abord on est très contents pour les jeunes enseignants qu'ils puissent gagner davantage que ce qu'on gagnait quand on a commencé. C'est très bien ainsi. Cela ne doit pas nous empêcher de déplorer que seuls 31 % des enseignants aient eu droit à une prime, le pouvoir d'achat des autres baissera une nouvelle fois en 2021 (signalons que la prime concerne les premières années du métier, alors que c'est au bout de 15 ans que l'écart est le plus important avec les profs étrangers).

Deuxièmement, on est bien conscients que, par les temps qui courent, se plaindre de ne pas être augmenté ne sera pas bien vu par l'opinion, au moment où certains se retrouvent dans de sales draps professionnellement et financièrement. Mais voilà : c'est en ce moment que notre sort se joue, ça tombe mal mais c'est comme ça, on n'a pas décidé du calendrier et si on doit crier, c'est maintenant, le train ne repasse pas toujours et en matière d'augmentation à l'EN, c'est déjà rare qu'il passe.

Un petit rappel s'impose : les profs français sont en moyenne payés 22 % de moins que leurs collègues étrangers, mais également nettement moins que les autres cadres A de la fonction publique. En 1980, un jeune prof gagnait 2 fois le SMIC, ce n'est plus que 1,3 fois en 2020. Le pouvoir d'achat des profs est en chute libre depuis maintenant bientôt 40 ans et singulièrement depuis les années 2000 (les indicateurs de l'OCDE sont sans pitié sur ce sujet).

L'enveloppe annoncée par JMB pour l'augmentation des profs en 2021 (500 millions) n'est pas anodine et fait de l'effet à l'opinion. Mais comme le dit P. Watrelot, « une prime n'est pas un salaire, agir sur l'attractivité n'est pas un réel moyen de rattraper le retard, une augmentation qui ne concerne que 30 % des enseignants n'est pas une revalorisation (...). De fait, la prime annoncée ne compensera même pas la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation... Si un enseignant à l'échelon 5 n'avait pas changé d'échelon entre temps il lui faudrait 234 euros en plus par mois rien que pour rattraper l'inflation depuis 2010 ».

On voit que la prime annoncée n'est pas aussi formidable qu'annoncée, mais il faut aussi la mettre en résonance avec les propos tenus depuis un an au sujet de la fameuse revalorisation promise par l'exécutif, JMB en tête.

Florilège :

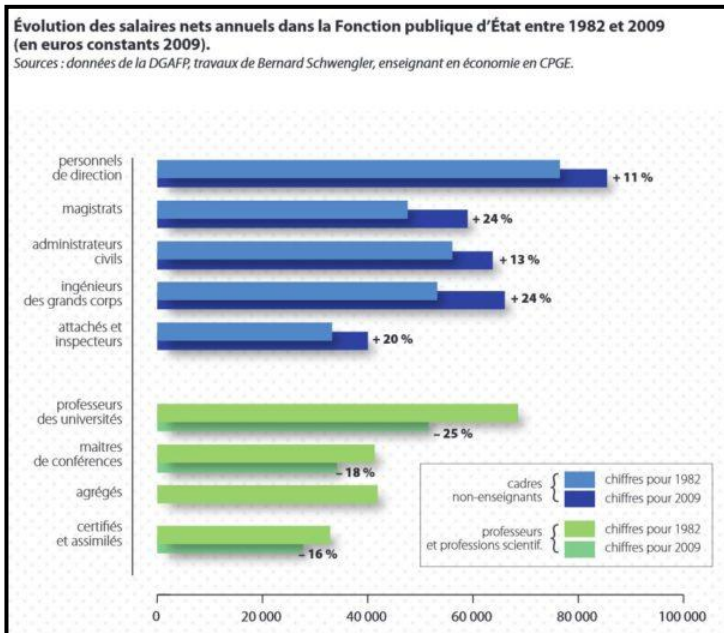
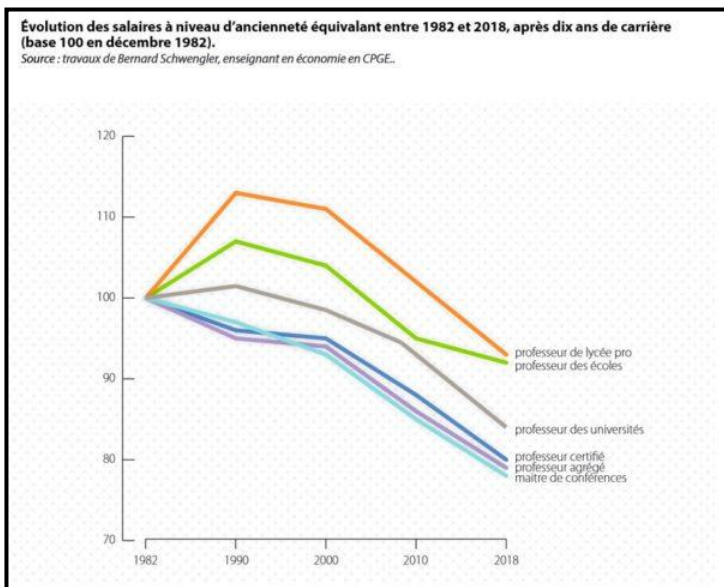
► automne 2019 : alors que la réforme des retraites fait des enseignants les futurs dindons de la farce, Blanquer communique à fond sur la revalorisation historique, le chiffre de 10 milliards d'euros dédiés aux salaires des profs est affiché en lettres lumineuses sur le fronton de la com' blanquerienne ;

► le 6 janvier, JMB tweete : « Nous sommes à l'aube d'une revalorisation historique des professeurs » ;

► 19 février 2020, à France Info : les hausses de salaire « ne seront pas des clopinettes, sur une vie ce sera plusieurs dizaines de milliers d'euros », « l'objectif c'est que nous soyons au cours de la décennie 2020 un des pays qui paye le mieux ses professeurs », il y a aura un « cycle d'augmentations comme il n'y en a pas eu dans le passé » ;

► 26 février 2020, à France Inter : « faire du prof français le professeur le mieux payé d'Europe, en mettant le paquet ».

On mesure, en considérant ces propos, l'écart qui les sépare des mesures annoncées cette semaine. Le ministère a beau assurer que ce n'est que le début d'un long chemin semé de billets de 500 €, ce n'est pas de cette manière que les profs français seront un jour les mieux payés d'Europe ! Seule une loi de programmation gravant les choses dans le marbre pour les années à venir permettrait éventuellement d'y croire un peu plus, mais cette loi pourtant promise par JMB n'apparaît plus dans ses discours, contrairement aux contreparties à l'augmentation...



Communiquer ainsi sur des sommes importantes versées aux enseignants fait forcément le jeu du ministère, l'opinion publique a l'impression que les profs sont choyés. En septembre 2019, par exemple, JM Blanquer annonce partout que les profs seront augmentés de 300 € en 2020. En réalité, il s'agit de 300 € bruts, annuels, et ils ont été décidés sous Hollande...

Peu importe, on a pris l'habitude rue de Grenelle, pour les salaires comme pour les autres sujets, de s'arranger avec les chiffres afin d'en tirer bénéfice.

La réalité, elle, est têtue : depuis l'arrivée du ministre en 2017, compte tenu de l'inflation, 96 % des profs ont vu leur pouvoir d'achat baisser (infographie Les Stylos Rouges).

Baisse des salaires pour 96% des enseignants

| Echelons | Traitements nets zone 3 année 2017 | Traitements réactualisés avec inflation 4,6% | Traitements nets zone 3 année 2020 | Gain/Perte par rapport à mai 2017 (en euros constants) | Gain/Perte par rapport à mai 2017 (en euros constants) avec revalorisation du Grenelle |
|---|------------------------------------|--|------------------------------------|--|--|
| PE et certifiés - classe normale | | | | | |
| 1 | 1 323,94 € | 1 384,84 € | 1 430,00 € | 45,16 | 45,16 |
| 2 | 1 452,93 € | 1 519,76 € | 1 622,00 € | 102,24 | 201,99 |
| 3 | 1 669,16 € | 1 745,94 € | 1 648,00 € | -97,94 | -8,94 |
| 4 | 1 718,46 € | 1 797,51 € | 1 697,00 € | -100,51 | -36,43 |
| 5 | 1 767,78 € | 1 849,10 € | 1 753,00 € | -96,10 | -46,27 |
| 6 | 1 813,30 € | 1 896,71 € | 1 813,00 € | -83,71 | -48,13 |
| 7 | 1 919,51 € | 2 007,81 € | 1 914,00 € | -93,81 | -58,23 |
| 8 | 2 056,09 € | 2 150,67 € | 2 057,00 € | -93,67 | -93,67 |
| 9 | 2 192,66 € | 2 293,52 € | 2 180,00 € | -113,52 | -113,52 |
| 10 | 2 351,98 € | 2 460,17 € | 2 327,00 € | -133,17 | -133,17 |
| 11 | 2 518,89 € | 2 634,76 € | 2 492,00 € | -142,76 | -142,76 |
| PE et certifiés - hors classe | | | | | |
| 2 | 2 317,84 € | 2 424,46 € | 2 308,00 € | -116,46 | -116,46 |
| 3 | 2 473,37 € | 2 587,15 € | 2 473,00 € | -114,15 | -114,15 |
| 4 | 2 674,43 € | 2 797,45 € | 2 649,00 € | -148,45 | -148,45 |
| 5 | 2 848,92 € | 2 979,97 € | 2 829,00 € | -150,97 | -150,97 |
| 6 | 3 008,22 € | 3 146,60 € | 2 991,00 € | -155,60 | -155,60 |
| 7 | | - € | 3 047,00 € | | - € |

En intégrant le gel du point d'indice et l'inflation, causes principales de notre paupérisation, seuls les deux premiers échelons (env. 4% des enseignants) ont ou seront augmentés (réforme de l'entrée dans le métier et Grenelle). Tous les autres enregistrent une baisse du niveau de leur traitement depuis 2017.



Les 3 de Bordeaux



Vendredi 20 novembre, trois enseignant·es du lycée François Mauriac de Bordeaux, syndiqué·es à SUD éducation, ont reçu une lettre de la rectrice indiquant qu'elle engageait contre elles et eux une procédure disciplinaire.

Quatre collègues de ce lycée, 9 en tout en Gironde, avaient reçu au mois de mars un courrier de menace de la rectrice. 9 mois après leur mobilisation contre la réforme Blanquer du Bac, 7 mois après ce premier écrit, les menaces sont donc mises à exécution.

Ce qui est reproché à nos collègues ? S'être mobilisé·es pour faire barrage à la mise en œuvre de la réforme du bac Blanquer. Depuis l'hiver dernier, les cas de répression se multiplient : Cahors, Carcassonne, Clermont-Ferrand, Strasbourg, et bien sûr Melle. Encore une fois, l'administration cherche à réprimer celles et ceux qui, engagé·es dans l'action syndicale, s'opposent à la politique ministérielle.

SUD éducation exige l'abandon immédiat des procédures contre nos camarades du lycée François Mauriac de Bordeaux.

SUD éducation exige l'abandon immédiat de toutes les poursuites contre les personnels mobilisés contre les politiques rétrogrades du ministère et du gouvernement. On ne touche pas à nos camarades !

Pour plus d'infos, rendez-vous sur www.sudeducation.org, le site de la Fédération Sud éducation

Annonce du gouvernement

SUD s'oppose au démantèlement du service public national de la médecine scolaire !

La ministre des Solidarités et des territoires a annoncé par voie de presse le démantèlement du service public national de la médecine scolaire.

Elle a en effet indiqué la volonté du gouvernement de légiférer dans le but de transférer aux départements cette compétence, ainsi que les personnels de médecine scolaire.

Les inégalités territoriales accentuent déjà les difficultés d'accès à la médecine scolaire. Ce démantèlement les enracine définitivement.

Depuis des années, la médecine scolaire est un service public en déshérence.

La visite médicale à 6 ans n'est pas effective, et encore moins en REP/REP+. On compte par exemple 1 médecin scolaire pour 12 000 élèves en Seine-Saint-Denis, ou pour 10 000 élèves dans l'Académie de Clermont-Ferrand.

La visite médicale à l'université pour les étudiant·es n'existe pas, ou est gravement défailante.

Pourtant les infirmier·es et médecins scolaires jouent un rôle primordial dans la détection des handicaps, dans le suivi des élèves, dans la lutte contre le décrochage scolaire et dans la prévention des comportements dangereux.

L'Éducation nationale ne parvient pas à pourvoir les postes médico-sociaux ouverts aux concours faute de candidat·e, en particulier dans les zones les plus pauvres.

La nécessité est donc criante d'engager rapidement une revalorisation des carrières médico-sociales de l'Éducation nationale tant en termes de formation, de recrutement, d'augmentation de salaires. Au lieu de cela, le gouvernement choisit de se désinvestir d'un service public essentiel au plan de la santé publique, en confiant sa gestion aux départements, au mépris du statut des personnels de médecine scolaire.

Les inégalités de ressources et d'investissement dans l'éducation entre départements sont déjà criantes. Cela se traduira par une inégalité encore accrue d'accès à la médecine scolaire.

À l'opposé de ce projet gouvernemental délétère, SUD éducation revendique

- une augmentation importante des salaires pour les personnels médico-sociaux ;
- un plan d'investissement conduisant à des recrutements massifs de titulaires de la Fonction publique d'État ;
- des créations de postes suffisantes pour que chaque circonscription et chaque établissement soit doté de postes de médecins et/ou d'infirmier·es à temps plein.

Blanquer supprime encore 1 800 postes et dégrade de nouveau les conditions de travail

Le ministère a indiqué son projet de répartition des postes entre académies le 16 décembre. Dans le premier degré, le projet prévoit quelques maigres créations de postes dans un certain nombre d'académies.

Toutefois, non seulement ces créations sont manifestement insuffisantes pour compenser les dédoublements et baisser les effectifs, mais de plus, elles indiquent que le ministère se refuse à augmenter significativement la quotité de décharge pour les directions d'écoles.

Dans le second degré, le ministère prépare directement la suppression de 1 800 postes et annonce vouloir compenser ces suppressions de postes par 1 847 équivalents temps-plein en heures supplémentaires. Ce tour de passe-passe n'a pour vocation que de réaliser des économies, car les heures supplémentaires permettent au ministère de verser des cotisations bien inférieures.

Depuis la rentrée 2018, le ministre aura donc supprimé plus de 5 000 postes dans le second degré, alors que sur la même période plus de 100 000 élèves entraînent dans le second degré.

Le ministre cherche ainsi à imposer une augmentation généralisée du temps de service et pour les personnels, ces suppressions de postes vont se traduire par une nouvelle dégradation des conditions de travail.

Cela signifie aussi qu'il y aura inmanquablement moins d'adultes dans les établissements. Cette baisse du taux d'encadrement conduira à une hausse des effectifs par classe, avec toutes les conséquences négatives qu'elles entraînent pour les élèves. Cela signifie aussi moins d'adultes pour réguler les tensions qui surviennent dans les établissements.

Alors que la situation sanitaire justifie des recrutements massifs, le ministre Blanquer choisit d'accroître encore la pression qui pèse sur les enseignant·es. SUD éducation appelle d'ores et déjà les personnels à se réunir en Assemblée générale et en heure d'informations syndicales pour s'opposer à ces suppressions de postes massives.

Communiqué de presse de la Fédération Sud éducation du 17 décembre 2020. www.sudeducation.org



Bulletin d'adhésion à SUD Éducation 02

Année scolaire 2020-2021

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle (établissement) :

.....

.....

Fonction complète (indiquer la branche [1^{er}, 2nd degré, sup^r, IATOSS...], le corps [institut, PE, certifié, SASU...] et la fonction [ZIL, brigade, TZR, matière, temps partiel, DMA, ...]) :

.....

.....

Adresse personnelle :

.....

.....

mél :

.....

tél fixe :

tél mobile :

Montant annuel de la cotisation :

| Salaire mensuel net (en euros) | Montant annuel de la cotisation (en euros) | Soit après crédit ou déduction d'impôts (en euros) (1) |
|--------------------------------|--|--|
| - de 600 | 5 | 1,70 |
| + de 600 | 7 | 2,38 |
| + de 750 | 12 | 4,08 |
| + de 900 | 25 | 8,50 |
| + de 1000 | 40 | 13,60 |
| + de 1100 | 55 | 18,70 |
| + de 1200 | 68 | 23,12 |
| + de 1300 | 82 | 27,88 |
| + de 1400 | 96 | 32,64 |
| + de 1500 | 114 | 38,76 |
| + de 1600 | 131 | 44,54 |
| + de 1700 | 144 | 48,96 |
| + de 1800 | 161 | 54,74 |
| + de 1900 | 176 | 59,84 |
| + de 2000 | 191 | 64,94 |
| + de 2100 | 209 | 71,06 |
| + de 2200 | 227 | 77,18 |
| + de 2300 | 246 | 83,64 |
| + de 2400 | 266 | 90,44 |
| + de 2500 | 287 | 97,58 |
| + de 2600 | 309 | 105,06 |
| + de 2700 | 331 | 112,54 |
| + de 2800 | 354 | 120,36 |
| + de 2900 | 378 | 128,52 |
| + de 3000 | 403 | 137,02 |
| + de 3100 | 429 | 145,86 |
| + de 3200 | 455 | 154,70 |
| + de 3300 | 482 | 163,88 |
| + de 3400 | 510 | 173,40 |
| + de 3500 | 549 | 186,66 |
| + de 3600 | 15,80 % | - |

SUD ÉDUCATION NE VIT QUE PAR LES COTISATIONS DE SES ADHÉRENTS

Pourquoi se syndiquer à SUD Éducation ?

Parce que l'Éducation nationale est encore un service public et qu'il faut ardemment le défendre contre :

- La précarisation des personnels : l'école n'est pas un lieu d'insécurité sociale !
- L'intrusion du commerce et de la religion au sein des établissements scolaires : l'école n'est pas une marchandise !
- La libéralisation de l'école : l'école n'est pas une fabrique de futures chairs à patrons !
- L'exclusion d'élèves sans papiers, le flicage d'enfants : l'école n'est pas une annexe du commissariat !

Parce qu'il faut construire une école de qualité et qu'il faut lutter pour :

- Une vraie égalité des droits : l'école a pour mission de contrebalancer les inégalités sociales et culturelles ;
- Une solidarité entre toutes les personnes (personnels et élèves) de l'école.

À _____, le _____, Signature

(1) Possibilité de paiement échelonné en établissant les chèques à la même date que l'adhésion. Merci de préciser les mois d'encaissement au dos des chèques.



C'EST TOUS ENSEMBLE QU'IL FAUT LUTTER



À retourner rempli, daté et signé à :
Sud Éducation
Sandrine Leroux
34 rue Anatole Carnot
02300 Saint-Aubin